



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité
publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir du champ
captant de Perdiguier, sur la commune de Maraussan,
et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent,
par le SIVOM d'Ensérune

Il sera procédé du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 17h00, soit durant 19 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du SIVOM d'Ensérune à partir du champ captant de Perdiguier et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Georges RIVIECCIO, colonel de l'armée de terre, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 17h00, le dossier d'enquête sera déposé et consultable, à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (fermeture à 18h00 le mardi).

Un dossier sera également mis à la disposition du public, dans les mairies de Béziers et de Lignan-sur-Orb, concernées par le périmètre de protection rapprochée et par le périmètre de protection éloignée.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, déposés à la mairie de Maraussan,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Georges RIVIECCIO
« Champ captant de Perdiguier »
Hôtel de ville
Avenue du général Balaman
34370 Maraussan

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- Lundi 18 mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.